3.7

Avis d'audiences

#### 3.7 **AVIS D'AUDIENCES**

# RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Guillaume Fernandez 112123	(CD00-0903)	Janine Kean, président Renée Boucher Marc Saulnier	1 octobre 2013 à 9h30 2 octobre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	Audition sur culpabilité
Cary Ward 134505	(CD00-0976)	François Folot, président Louis Rouleau, A.V.A Felice Torre, A.V.A	1 octobre 2013 à 9h30 2 octobre 2013 à 9 h30 3 octobre 2013 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité
Michel Marcoux 122786	(CD00-1008)	Janine Kean, président Robert Chamberland, A.V.A Benoit Bergeron, A.V.A	4 octobre 2013 à 9h30 7 octobre 2013 à 9h30 8 octobre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat  Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.  Informations et/ou explications fausses, trompeuses ou mensongères	Audition radiation provisoire
Michel Gosselin	CD00-0964	Sylvain	8 octobre	Palais de Justice de	Informations et/ou explications	Audition sur

# RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
115055		Généreux, président B Gilles Lacroix, A.V.C Louis Rouleau, A.V.A	2013 à 9h30 9 octobre 2013 à 9h30 10 octobre 2013 à 9h30 11 octobre 2013 à 9h30	Thetford Mines 693, rue Saint- Alphonse (Québec) G6G 3X3	incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	culpabilité
Danièla Maria Pana 153540	CD00-0956	Janine Kean, président Sylvain Jutras, A.V.C Jean-Michel Bergot	9 octobre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou non-paiement des sommes perçues à une institution financière.  Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	Audition sur sanction
Dennis Buenviaje 105532	CD00-0963	Janine Kean, président Robert Archambault, A.V.A Stéphane Côté, A.V.C	15 octobre 2013 à 9h30 16 octobre 2013 à 9h30 17 octobre 2013 à 9h30 18 octobre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Audition sur culpabilité
Bertrand Potvin 127562	CD00-0954	François Folot, président Felice Torre, A.V.A	17 octobre 2013 à 9h30 18 octobre	Hôtel Hilton Garden Inn 380 Sherbrooke Ouest, Montréal	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme.	Audition sur culpabilité

# RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Robert Chamberland, A.V.A	2013 à 9h30	(Québec) H3A 0B1		
Yongxin Lou 169334	CD00-0918	Janine Kean, président B Gilles Lacroix.	21 octobre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau,	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Audition sur culpabilité/ sanction
		A.V.C Louis Rouleau,		bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	
		A.V.A			Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	
Franck Saintilus 185713	CD00-0983	François Folot, président Monique Puech Jean Dion, A.V.A	22 octobre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
Nancy Di Salvo 163853	CD00-0970	Sylvain Généreux, président	28 octobre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau,	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.	Audition sur culpabilité
		Monique Puech François Laporte	29 octobre 2013 à 9h30	bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	•	
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Michel Bernard 102705	CD00-0923	Janine Kean, président Richard Charette John Ruggieri, A.V.A	31 octobre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Audition sur sanction

### RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) OCTOBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Nancy Grenier, inactive et sans mode d'exercice comme expert en sinistre Certificat n° 149092	2013-01-01(E)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  M <sup>me</sup> Élaine Savard, membre,  M. Pierre Bergeron, membre	2 octobre 2013 (14h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve la sachant fausse (articles 16, 20 et 58(6) du Code de déontologie des experts en sinistre);  2 chefs à l'effet que l'expert en sinistre ne doit pas induire un assureur en erreur, ni abuser de sa bonne foi ou user de procédés déloyaux à son endroit (articles 16 et 48 du Code de déontologie des experts en sinistre);  1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente (articles 11(2), 58(1) et 58(6) du Code de déontologie des experts en sinistre).	Audition sur sanction
Michel Barcelo, expert en sinistre Certificat n° 101092	2012-06-01(E)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président M <sup>me</sup> Danielle Renaud, membre M. Jules	11 et 21 octobre 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic (article 54 du Code de déontologie des experts en sinistre).	Audition de la plainte

### RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) OCTOBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Lapierre, membre				
Claude Hétu, courtier en assurance de dommages Certificat n° 116404	2004-01-04(C)	Me Patrick de Niverville, président  M. Marc-Henri Germain, membre  M. Luc Bellefeuille, membre	21 octobre 2013 (14h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour falsification de documents.	Audition de la requête
Pierre Vézina, (radié) comme courtier en assurance de dommages Certificat n° 134161*	2013-06-01 (C)	M° Daniel M. Fabien, président suppléant  M. Marc-Henri Germain, membre  M. Luc Bellefeuille, membre	23 octobre 2013 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	11 chefs pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et le Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 37(1) et 37(8));  1 chef pour avoir fait défaut de se présenter à toute rencontre à laquelle il est convoqué par le syndic (article 342 Loi sur la distribution de produits et services financiers et les	Audition de la plainte

### RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) OCTOBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
				articles 34 et 34.1 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	

<sup>\*</sup> Ne pas confondre l'intimé avec M. Pierre Vézina C. d'A.A., rattaché au cabinet Vézina Assurances inc. à Montréal et détenteur du certificat n° 134159, qui n'est pas visé par la plainte disciplinaire.